

**ASSEMBLÉE NATIONALE**11 avril 2006

---

ACCÈS DES JEUNES À LA VIE ACTIVE EN ENTREPRISE - (n° 3016)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 18

présenté par  
M. Gremetz, Mme Jacquaint  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Rédiger ainsi cet article :

« L'article 8 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances est abrogé. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose l'abrogation pure et simple du contrat première embauche (CPE) créé par l'article 8 de la loi pour l'égalité des chances.